

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle
et numérique

Direction générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes

**Arrêté du 21 décembre 2022
portant désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires
de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes**

NOR : ECOC2237018A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code général de la fonction publique, Livre II, Titre VI relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des ministères économiques et financiers ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires,

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire (n° 5) des agents de catégorie A de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :

- au titre du Syndicat Solidaires CCRF & SCL :

Titulaire :

Mme VION Céline
Mme MERLIN Estelle

Suppléant :

Mme FLORENTIN May-Lan
Mme ROUAULT Sabrina

- au titre du syndicat CFDT de la CCRF et des Laboratoires :

Titulaire :	Suppléant :
Mme MENEGHETTI Johanna	M. THIAO LAYEL Loïc

- au titre du Syndicat National des Agents de la CCRF - CGT :

Titulaire :	Suppléant :
M. URIEN Steve	Mme MARQUET Mélissa

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire commune des agents de catégorie B et C de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (n° 16) :

- au titre du Syndicat Solidaires CCRF & SCL :

Titulaires :	Suppléants :
Mme GALVEZ Marie-Céline	Mme WUILLOT Axelle
M. BUFFARD Manuel	Mme LEBLANC Lydie

Article 3

Le mandat des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes entre en vigueur à la date de signature du présent arrêté.

Article 4

L'arrêté du 21 décembre 2018 désignant des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est abrogé.

Article 5

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait à Paris, le 21 décembre 2022

Pour le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,

Pour la directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes,
et par délégation
la sous-directrice des ressources humaines,
des affaires financières et de l'organisation,

Coralie OUDOT